AVIS DE COURSE

Société des Régates à Voile d'Annecy

LA MARMOTTINE *- Grade 5B -*

31 Mars 2019

1. **REGLES** : La régate sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV),*

1.3. Les règlements fédéraux,

1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1.1. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2. La régate est ouverte à tous les bateaux de classe monotype, aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L Quillards de sport.

3.2. Il est recommandé aux bateaux admissibles de se préinscrire sur le site du club : www.srva.info /calendrier/la Marmottine/Préinscription. Ils pourront également s'inscrire en complétant le formulaire le jour de l'inscription.

3.3. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. **DROIT A PAYER** : bateau extérieur à la SRVA : 10 euros

5. **PROGRAMME**

5.1. **Confirmation d'inscription :** dimanche 31 mars de 9H30 à 11H00

5.3. **Jour de course :**

Dimanche 31 mars : **11H30** **1er signal d'avertissement pour courses à suivre.**
Résultats : au plus tôt après les courses

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du club : www.srva.info /calendrier/la Marmottine/Instructions de course. Elles seront également affichées et consultables au tableau d'affichage du club le dimanche 31 mars, conformément à la Prescription Fédérale.

7. **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : construits et/ou côtiers.

8. **CLASSEMENT**

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de : **1**

8.2. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.

10. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables**.**

13. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter **la SRVA**
Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : srva@srva.info